JUDO JUJITSU GRADIGNAN

ATTESTATION QS-SPORT

La réglementation concernant le certificat médical évolue.
Selon les instructions de la FFJDA, chaque licencié peut désormais renouveler son certificat médical seulement tous les 3 ans (années N-3 et N) **si seulement si** :

- il a fourni un certificat médical d'aptitude à la compétition l'année N-3
- il s'agit d'un renouvellement de licence sans interruption entre saison
- il atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du **CERFA 15699*01**

Dans le cas contraire, nous vous remercions de bien vouloir vous rendre chez votre médecin pour y faire établir un certificat médical d'aptitude à la pratique du Judo ou du Jujitsu en compétition.

Les pièces sont à remettre au professeur de judo ou au club

Attestation à ne remplir que si le Judoka ou le Jujitsuka respecte les conditions mentionnées ci-dessus

ATTESTATION QS sport

Pour les majeurs :

Je soussigné (e) M / Mme .....

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N° 15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date.....Signature du licencié.....

Pour les mineurs :

Je soussigné (e) M / Mme .....en ma qualité de représentant légal de .....atteste qu'il / qu'elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N° 15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date.....Signature du représentant légal.....

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N°15699*01

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.